



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des finances AFF



CONFÉDÉRATION SUISSE

RAPPORT SUR L'ALLOCATION DU PRODUIT
DES EMPRUNTS FÉDÉRAUX VERTS ET SUR
L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Émission d'emprunts fédéraux verts: raisonnement	3
Stratégies et objectifs climatiques de la Suisse	4
Engagement à rendre compte	5
Rapport sur l'allocation des ressources	7
Premier emprunt fédéral vert	7
Vue d'ensemble de l'allocation des ressources	7
Transports bas carbone (part de l'allocation totale: 58,1 %)	10
Agriculture, sylviculture, paysages naturels et biodiversité (part de l'allocation totale: 26,1 %)	10
Bâtiments écologiques et efficacité énergétique (part de l'allocation totale: 8,4 %)	10
Coopération internationale (part de l'allocation totale: 5,6 %)	11
Recherche, innovation et sensibilisation (part de l'allocation totale: 1,7 %)	11
Gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise	11
Rapport sur les résultats et sur l'impact environnemental	13
Directives pour l'établissement du rapport et restrictions	13
Résultats et impacts: résumé	13
Transports bas carbone	15
Étude de cas: futur aménagement de l'infrastructure ferroviaire	17
Agriculture, sylviculture, paysages naturels et biodiversité	18
Bâtiments écologiques et efficacité énergétique	24
Étude de cas: construction de nouveaux bâtiments administratifs à Zollikofen	26
Coopération internationale	27
Recherche, innovation et sensibilisation	29
Disclaimer	32



INTRODUCTION

Émission d'emprunts fédéraux verts: raisonnement

Le développement durable gagne en importance dans le secteur financier, sur le plan tant national qu'international. Le financement de la transition écologique requiert des investissements conséquents, et la participation du secteur privé est cruciale. Le développement durable dans le secteur financier constitue une chance pour la place financière suisse. Dans ce contexte, l'État joue avant tout un rôle de médiateur et de facilitateur en menant un dialogue nourri avec ce secteur et les milieux intéressés afin d'élaborer des politiques propices à l'essor de la finance durable.

- L'importance des placements financiers durables s'est fortement accrue dans le secteur financier. La Confédération suisse a reconnu très tôt les possibilités offertes par la finance durable, si bien qu'elle a lancé une multitude d'initiatives: le 24 juin 2020, le Conseil fédéral a adopté un rapport et des lignes directrices sur le développement durable dans le secteur financier et, en novembre 2022, il a pris des mesures pour améliorer la transparence des comparaisons et l'intégrité des allégations de contribution au développement durable qui sont formulées sur le marché financier. Ces mesures englobent l'obligation, pour les grandes entreprises suisses actives dans tous les domaines, de mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosure, TCFD). Parmi les mesures destinées à accroître la transparence climatique du secteur, le Conseil fédéral préconise d'utiliser les Swiss Climate Scores, un ensemble d'indicateurs actuels et prévisionnels qui traduisent les bonnes pratiques de transparence pour la compatibilité climatique des produits et portefeuilles financiers. Ces indicateurs peuvent aider les investisseurs à

déterminer sur une base comparable et scientifique si leurs placements sont en phase avec les principaux objectifs de l'Accord de Paris, visant notamment à ramener à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre.

- L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales encouragent les caisses de pensions et les compagnies d'assurances (depuis 2017) ainsi que les banques et les gérants de fortune (depuis 2020) suisses à tester gratuitement, sur une base volontaire et selon la méthode PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment), la compatibilité de leurs portefeuilles avec l'objectif visant à ramener à zéro leurs émissions nettes de gaz à effet de serre. Réalisé en 2022, le test le plus récent fait suite aux évaluations exécutées en 2017 et en 2020. Dans le cadre de celui-ci, 133 banques, gestionnaires d'actifs, caisses de pensions et compagnies d'assurances ont vérifié la compatibilité climatique de leurs portefeuilles d'actions, d'obligations et de biens immobiliers/d'hypothèques.
- Pour accélérer la transition écologique, il faut internaliser dans l'économie réelle les coûts externes des dommages environnementaux ou climatiques résultant de l'activité économique. La Suisse continue de s'engager au niveau international pour la fixation d'un juste prix des émissions de gaz à effet de serre. Conformément aux progrès accomplis dans le monde, les efforts relatifs à la finance durable ont surtout porté jusqu'à présent sur les changements climatiques. La Suisse entend les étendre progressivement à d'autres objectifs de développement durable dans le domaine de l'environnement.

Afin de renforcer l'engagement de la Suisse en faveur du développement durable et d'établir sa place financière comme un leader international des services financiers

durables, le Conseil fédéral a décidé en novembre 2021 de faire des emprunts fédéraux verts une partie intégrante de sa stratégie de financement. Il entend également accroître la transparence concernant les dépenses publiques en matière d'environnement et leurs effets. Étant donné que le Parlement doit approuver en dernier ressort tout type de dépenses, les emprunts fédéraux verts ne se traduiront pas par davantage de dépenses et de projets environnementaux. Ils devraient néanmoins offrir de nombreux avantages: renforcement en Suisse de l'application des normes internationales sur les emprunts verts, classe d'actifs durables supplémentaire pour les investisseurs et encouragement de l'émission d'autres emprunts verts par des acteurs publics et privés. Cela favorisera à son tour la compétitivité de la place financière suisse dans la finance durable et pourrait engendrer à terme davantage d'investissements et de projets ayant un impact positif sur l'environnement.

Stratégies et objectifs climatiques de la Suisse

Les changements climatiques affectent directement la Suisse en tant que pays alpin. La température moyenne annuelle y a augmenté d'environ 2° C depuis 1864, soit le double de la moyenne mondiale. Les glaciers y ont sensiblement reculé. En outre, le pays s'attend à des étés plus secs, et les événements météorologiques extrêmes comme les vagues de chaleur devraient y être plus fréquents. L'état de la biodiversité est insatisfaisant en Suisse et il continue de se dégrader. Les habitats sont de plus en plus similaires (p. ex. pâturages), et près de la moitié des types d'habitats et des espèces indigènes examinées sont vulnérables ou quasi menacés.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les émissions nettes mondiales de CO₂ doivent être ramenées à zéro d'ici le milieu du siècle au plus tard pour garantir avec une probabilité suffisamment élevée un réchauffement climatique inférieur à 1,5° C. En 2015, la communauté internationale a adopté à cette fin l'Accord de Paris. Il a également été décidé d'accroître la capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques, de promouvoir la résilience à ces changements et de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un dévelop-

pement à faible émission de carbone et résilient aux changements climatiques. La Suisse a ratifié l'Accord de Paris en 2017.

Pour relever ces défis et répondre aux engagements internationaux qu'elle a pris, la Suisse a défini des stratégies et des objectifs environnementaux ambitieux visant à transformer son économie pour la rendre durable, sobre en carbone et économe en ressources. En 2019, le Conseil fédéral a fixé un objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Moins de deux ans plus tard, il a adopté la stratégie climatique à long terme 2050, qui formule dix principes stratégiques et présente des objectifs climatiques et des trajectoires de réduction des émissions possibles pour les secteurs d'activité suivants: construction, industrie, transports, agriculture et alimentation, marchés financiers, gaz synthétiques, aviation internationale et déchets. Cette stratégie établit aussi l'exigence en matière d'émissions négatives, à savoir que tout CO₂ encore émis à l'horizon 2050 sera intégralement et définitivement retiré de l'atmosphère grâce à des puits (émissions négatives). Les mesures requises ont pour base légale la loi sur le CO₂, (RS 641.71), dont une version révisée devrait entrer en vigueur en 2025. De plus, le 18 juin 2023, le peuple suisse a approuvé la loi sur le climat et l'innovation (LCI), qui peut être considérée comme une loi-cadre instituant l'objectif de neutralité climatique de la Suisse à l'horizon 2050. La loi sur le CO₂ devrait s'appliquer pendant cinq ans, tandis que la LCI vaudra jusqu'en 2050 et établira la base légale des mesures supplémentaires visant à réduire progressivement la consommation de CO₂ de la Suisse et, en particulier, à promouvoir les technologies novatrices et un chauffage des locaux respectueux du climat.

Afin de répondre aux défis liés à la biodiversité et aux engagements qu'elle a pris au titre de la Convention sur la diversité biologique, la Suisse a adopté la stratégie Biodiversité en 2012 et, cinq ans plus tard, le plan d'action Biodiversité allant de 2017 à 2023. En cours d'actualisation pour la période subséquente, ce plan d'action tiendra compte des développements les plus récents.

Le Conseil fédéral assume également les engagements liés à l'Agenda 2030 pour le développement durable et

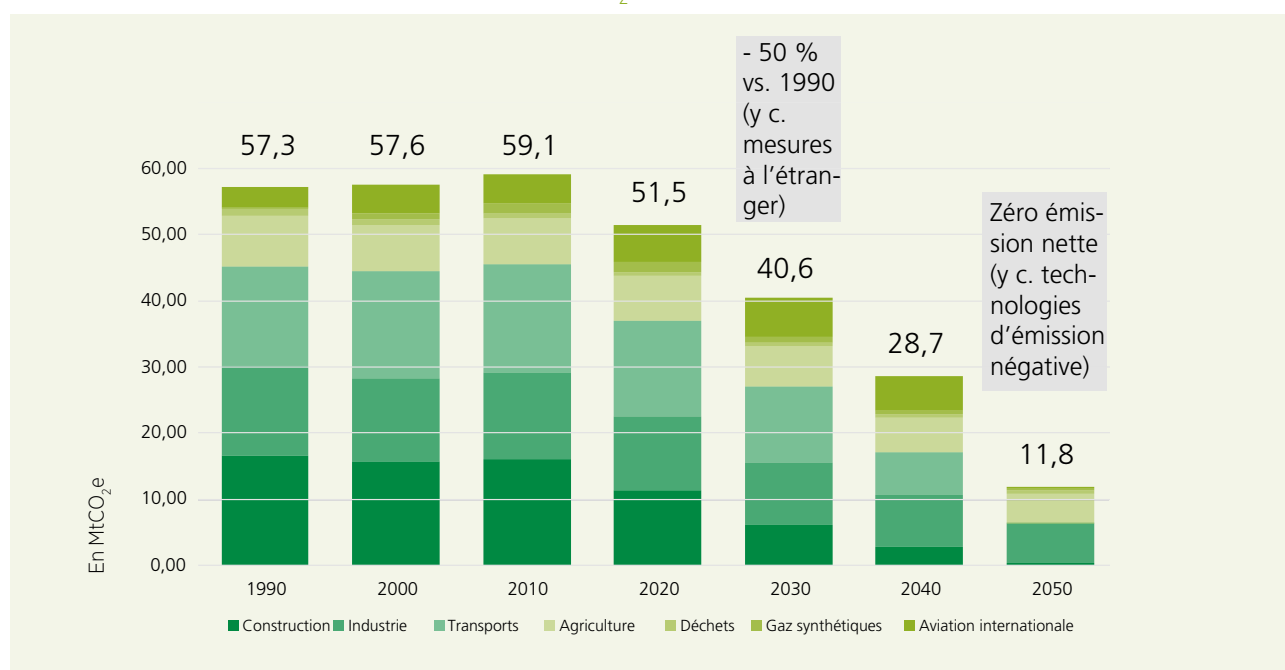


ses responsabilités vis-à-vis des générations actuelles et futures. La stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) expose les priorités du Conseil fédéral pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 ces dix prochaines années. Dans la SDD 2030, le Conseil fédéral définit les lignes directrices de sa politique de développement durable et établit celui-ci comme une exigence importante pour toutes les politiques sectorielles de la Confédération. L'Agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable (ODD) en constituent le cadre de référence. Dans tous les domaines politiques, de nombreuses stratégies, avec leurs mesures et plans d'action, apportent une contribution importante à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la SDD 2030. Le Conseil fédéral a également adopté un plan d'action 2021–2023

accompagnant la SDD 2030 pour combler les lacunes existantes et renforcer la coopération transsectorielle.

Le développement durable est l'un des axes de la stratégie de la Suisse pour les marchés financiers que le Conseil fédéral a adoptée en décembre 2020. La place financière suisse joue un rôle majeur et doit réellement contribuer à la réalisation des objectifs du pays en matière d'environnement et de développement durable, tout en améliorant sa compétitivité. Les objectifs principaux sont les suivants: rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques, conformément à l'art. 2, al. 1, let. c, de l'Accord de Paris, et avec les objectifs de biodiversité et assurer à la Suisse une place de leader dans la finance durable.

Trajectoire de réduction des émissions de CO₂ pour la Suisse



Engagement à rendre compte

La Confédération suisse s'engage à faire preuve d'une transparence totale sur l'émission d'emprunts fédéraux verts. Des rapports sur l'allocation des ressources et sur l'impact environnemental seront fournis chaque année aux investisseurs jusqu'à l'allocation intégrale des pro-

duits d'émission. Basés sur les Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA), ces rapports pourront être modifiés en cas de situation ou d'exigences nouvelles quant à leur contenu et à leur forme.

La Confédération suisse applique autant que possible les recommandations de l'Harmonized Framework for Impact Reporting de l'ICMA (version de juin 2021). Les rapports sur l'allocation des ressources et sur l'impact environnemental seront publiés sur le site Internet de l'administration fédérale l'année suivant chaque émission. Le rapport sur l'impact environnemental sera accessible au public jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Le rapport sur l'allocation des ressources montre que les recettes ont été allouées conformément aux critères relatifs aux dépenses environnementales éligibles qui sont énoncés dans le document-cadre pour l'émission d'emprunts obligataires verts (ci-après le «docu-

ment-cadre»). Il comprend des informations générales sur l'émission de l'année précédente et une liste détaillée des fonds alloués, y compris leur répartition par type de dépenses. De plus, le montant total des dépenses environnementales éligibles identifiées est indiqué.

Le rapport d'impact environnemental décrit l'impact obtenu grâce aux dépenses vertes financées par le produit des émissions d'obligations vertes. Ce rapport comprend une description détaillée des dépenses vertes ainsi allouées et des objectifs environnementaux réalisés dans le cadre de ces dépenses. Les résultats spécifiques ainsi obtenus en matière d'impact constituent le cœur du rapport.



RAPPORT SUR L'ALLOCATION DES RESSOURCES

Premier emprunt fédéral vert

En octobre 2022 sur mandat du Conseil fédéral, la Trésorerie fédérale a émis le premier emprunt étatique vert de la Suisse (CH0440081567, 1,50 % 10/26/38). Les marchés ont réagi positivement à l'émission de celui-ci: avec des offres totalisant 974 millions de francs suisses, l'intérêt pour ce nouvel instrument a été grand. La Trésorerie fédérale a attribué 766 millions de francs suisses avec un rendement annuel de 1,47 %.

Les recettes de ce nouvel instrument de financement pourront être allouées à des dépenses environnementales qui ont déjà été approuvées par le Parlement sur une période rétrospective d'un an. D'après une analyse des finances fédérales fondée sur les comptes fédéraux de 2021, les dépenses en faveur de l'environnement ont atteint environ 4,5 milliards de francs suisses. Elles concernent essentiellement les domaines des transports publics, de la biodiversité, de la coopération internationale et de la recherche. Étant donné que ce type de dépenses dépasse le volume d'émission à long terme de la Confédération et que cette dernière continuera d'émettre des emprunts traditionnels, les fonds d'emprunt fédéral vert pourront être alloués à une partie de ces dépenses seulement.

L'émission des emprunts fédéraux verts s'appuie sur le document-cadre adopté par le Conseil fédéral lors de sa séance du 17 août 2022. Ce document présente la manière dont ces emprunts sont appelés à s'intégrer dans la stratégie de la Confédération en matière de développement durable, les dépenses environnementales inscrites au budget fédéral auxquelles peuvent être alloués les produits d'émission et la manière dont il s'agit de rendre compte de ces dépenses. Pour élaborer le document-cadre, la Confédération s'est basée sur les GBP de l'ICMA, qui sont considérés au niveau international comme la norme du marché. Elle a également tenu

compte dans une certaine mesure de la taxonomie de l'Union européenne, même si elle n'est pas assujettie à cette réglementation (p. ex. les critères d'éligibilité des dépenses environnementales se fondent, dans la mesure du possible, sur le critère de contribution substantielle de cette taxonomie). L'organisme de notation ISS ESG a été chargé de procéder à un examen externe du document-cadre.

Conformément au processus de sélection exposé dans le document-cadre, les produits d'émission ont été rattachés à des dépenses prévues au budget fédéral qui contribuent à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux de la Suisse, aux ODD de l'ONU et à l'Accord de Paris. Le présent rapport indique leur répartition entre les différents domaines de dépenses éligibles. Il fournit également des indications sur les résultats et l'impact qui mettent en évidence les effets favorables de ces dépenses sur l'environnement, lorsque les informations correspondantes sont disponibles.

Vue d'ensemble de l'allocation des ressources

La Confédération suisse a émis le premier emprunt fédéral vert le 12 octobre 2022. Cette première émission a permis de collecter au total 766,05 millions de francs suisses, ce qui correspond également au volume total des emprunts fédéraux verts en circulation à la fin 2022. Ces recettes peuvent être affectées à des dépenses réputées environnementales, conformément aux catégories indiquées dans le document-cadre. Le compte d'État 2021 présente des dépenses de quelque 4,5 milliards de francs suisses qui répondent à ces exigences. Les recettes de l'émission équivalent donc approximativement à 17 % de ces dépenses. Elles ont été gérées conformément au processus énoncé dans le



document-cadre. Aucune recette n'a été allouée à des dépenses qui sont exclues des dépenses éligibles selon le document-cadre.

Les recettes du premier emprunt fédéral vert ont été allouées aux seules dépenses environnementales éligibles figurant au compte d'État 2021. Les dépenses prévues au budget 2022 seraient en principe elles aussi éligibles. Elles n'ont cependant pas été retenues, car le volume de l'émission était sensiblement inférieur aux dépenses éligibles inscrites au compte d'État 2021. Depuis la première émission d'un emprunt fédéral vert, les emprunts de ce type font partie intégrante du programme d'émission de la Confédération. Par conséquent, les dépenses figurant au budget 2022 (ou au compte d'État 2022) pourront bénéficier des emprunts fédéraux verts émis en 2023. Il convient de noter que l'allocation aux différentes catégories de dépenses environnementales éli-

gibles n'est pas proportionnelle au montant total de ces dernières dans chaque catégorie. Les domaines de responsabilité peuvent ainsi être représentés de manière judicieuse dans le budget fédéral, notamment pour les catégories qui ont un faible volume, mais qui contribuent de manière non négligeable à la réalisation des objectifs de durabilité de la Confédération.

Le tableau ci-après présente le rapport entre les recettes de l'émission de 2022 et les dépenses environnementales inscrites au compte d'État 2021. De plus, chaque catégorie indique les ODD de l'ONU auxquels correspondent les dépenses et celles qui ont été sélectionnées. Il faut garder à l'esprit que certains éléments du total des dépenses environnementales éligibles englobent des dépenses (autres postes budgétaires) qui n'ont pas reçu de fonds, car le total de ces dépenses était supérieur aux recettes de l'émission.



Catégorie	Dépenses environnementales éligibles (compte d'État 2021)		Office fédéral compétent / dépenses sélectionnées (poste budgétaire et désignation)	Allocation		ODD
	en millions de francs	en % du total des dépenses environnementales éligibles		en millions de francs	en % de l'allocation totale	
Transports bas carbone	3233	72,6 %	Office fédéral des transports / A236.0110 Apport au fonds d'infrastructure ferroviaire	445,35	58,1 %	
Agriculture, sylviculture, paysages naturels et biodiversité	879	19,7 %	Office fédéral de l'agriculture / A231.0234 Paiements directs versés dans l'agriculture, contributions à la biodiversité	150,00	26,1 %	
			Office fédéral de l'environnement / A236.0123 Nature et paysage	25,00		
			Office fédéral de l'environnement / A236.0126 Revitalisation	25,00		
Bâtiments écologiques et efficacité énergétique	206	4,6 %	Federal Office for Buildings and Logistics / A201.0001 Investments (global budget)	64,70	8,4 %	
Énergies renouvelables	0	0,0 %	No available expenditures in the 2021 state financial statements	0,00	0,0 %	
Coopération internationale	64	1,4 %	Federal Department of Foreign Affairs / A231.0330 Contributions to multilateral organizations	23,00	5,6 %	
			Federal Office for the Environment / A231.0322 Multilateral environmental funds	20,00		
Recherche, innovation et sensibilisation	72	1,6 %	Agroscope / A200.0001 Functional expenses (global budget)	13,00	1,7 %	
Total	4454	100 %		766,05	100 %	

Transports bas carbone

(part de l'allocation totale: 58,1 %)

La Confédération finance l'exploitation, la maintenance et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire grâce au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Elle contribue ainsi de manière importante à maintenir l'efficacité du réseau ferroviaire et de ses infrastructures en Suisse. En 2014, le peuple suisse a approuvé le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, qui a posé les bases de la création du FIF. Celui-ci est alimenté non seulement par des recettes qui lui sont spécifiquement affectées (les dépenses qui sont financées par ces dernières ne sont pas éligibles), mais aussi par le budget général de la Confédération, à hauteur d'un peu moins de 50 % (environ 2,6 milliards de francs suisses en 2021). Selon le document-cadre, ces dépenses budgétaires sont éligibles à l'allocation des produits d'émission des emprunts fédéraux verts. En affectant ceux-ci à une partie des dépenses du FIF, le Conseil fédéral souligne la grande importance qu'il accorde au transport ferroviaire.

Au total, près de 445 millions de francs suisses sont alloués aux dépenses du FIF au titre du premier emprunt fédéral vert. C'est indéniablement la plus grande catégorie en termes de dépenses éligibles et de volume alloué sur les recettes de l'émission de l'emprunt fédéral vert.

Agriculture, sylviculture, paysages naturels et biodiversité

(part de l'allocation totale: 26,1 %)

Cette catégorie comporte plusieurs dépenses relatives à la biodiversité et à l'agriculture durable. Concernant l'allocation des produits d'émission, l'accent est mis sur le poste budgétaire «Paiements directs versés dans l'agriculture», et notamment sur les contributions à la biodiversité dans le cadre de ce poste budgétaire. Au fil des ans, beaucoup d'habitats agricoles qui sont précieux pour la biodiversité ont disparu à cause, entre autres, de la mécanisation croissante et de l'intensification de l'utilisation des sols. À travers ces contributions à la biodiversité, la Confédération entend contrebalancer

cette évolution et verser aux agriculteurs une compensation financière pour qu'ils adaptent l'exploitation de leurs terres. En particulier, le but est de prévenir le déclin des espèces prioritaires et des habitats de grande valeur sur les terres agricoles et les zones d'estivage. Au total, 150 millions de francs suisses sont alloués aux contributions à la biodiversité au titre du premier emprunt fédéral vert.

Outre ces contributions destinées à l'agriculture, les produits d'émission permettront de financer une partie des dépenses éligibles de l'OFEV dans cette catégorie. Cela englobe les dépenses éligibles dans le poste budgétaire «Nature et paysage», qui servent à promouvoir la biodiversité, la diversité des espèces et les paysages (y c. les biotopes d'importance nationale et les sites marécageux d'une beauté particulière, ainsi que les sites inscrits au patrimoine mondial naturel de l'UNESCO). Par ailleurs, conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux; RS 814.20), l'OFEV contribue, dans le cadre du poste budgétaire «Revitalisation», à la planification et à la mise en œuvre de mesures visant à revitaliser les eaux. Au total, 25 millions de francs suisses sont alloués aux paysages naturels et à la revitalisation au titre du premier emprunt fédéral vert.

Bâtiments écologiques et efficacité énergétique

(part de l'allocation totale: 8,4 %)

La Confédération possède un vaste portefeuille immobilier pour héberger l'administration fédérale civile. Le développement durable joue un rôle majeur dans la gestion de ce portefeuille de plusieurs milliers de bâtiments et de biens, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'impact environnemental des polluants. À cette fin, la Confédération conjugue trois mécanismes d'action fondamentaux: efficacité accrue (moins d'énergie par service fourni); cohérence (faible impact de l'utilisation de l'énergie); et suffisance (fourniture de services moins énergivores). Ce faisant, elle mise systématiquement sur des matériaux qui libèrent aussi peu de polluants que possible dans la biosphère tout au long de leur cycle de vie. On peut citer comme exemples les rénovations énergétiques tenant compte



du cycle de vie proprement dit, le remplacement des systèmes de chauffage au mazout ou au gaz naturel et le développement de la production d'électricité et de chaleur sur des sites d'infrastructure appropriés. Réalisés en 2021, les deux projets comportant la majeure partie des dépenses éligibles, à savoir les deuxième et troisième étapes de la construction de nouveaux bâtiments administratifs à Zollikofen, ont bénéficié du premier emprunt fédéral vert. Ces dépenses totalisent un peu moins de 65 millions de francs suisses.

Coopération internationale

(part de l'allocation totale: 5,6 %)

Les activités de coopération internationale de la Suisse visent à atténuer la pauvreté, la détresse et les risques mondiaux et à promouvoir la paix. L'un des objectifs stratégiques du Conseil fédéral consiste à lutter contre les changements climatiques et leurs effets sur l'environnement. Les ressources naturelles doivent être gérées de manière durable. Ces dernières années, la Suisse a régulièrement renforcé son engagement en faveur de la lutte contre la progression des changements climatiques et leurs conséquences sur des millions de personnes, notamment en versant des contributions à des fonds multilatéraux pour l'environnement (y c. le Fonds vert pour le climat [FVC] et le Fonds pour l'environnement mondial [FEM]). Un montant de 43 millions de francs suisses est alloué aux dépenses correspondantes au titre du premier emprunt fédéral vert.

Recherche, innovation et sensibilisation

(part de l'allocation totale: 1,7 %)

En plus de prendre des mesures concrètes dans les domaines susmentionnés, la Confédération suisse est active dans la recherche fondamentale sur le développement durable. Celle-ci fait intervenir en particulier Agroscope, le centre de compétence de la Confédération pour la recherche agronomique, qui contribue pour beaucoup à la durabilité de l'agriculture et de la filière agroalimentaire, à la préservation de l'environnement et, donc, à une meilleure qualité de vie. La recherche concerne l'ensemble de la chaîne de création de valeur de l'industrie agroalimentaire. De plus, l'Office fé-

déral de l'énergie mène des programmes de recherche sur l'énergie, l'efficacité énergétique et la hausse de la part des énergies renouvelables. Dans certains cas, une aide financière est versée à des acteurs du secteur privé à l'appui de projets novateurs en cours de développement. Un montant de 13 millions de francs suisses est alloué aux dépenses environnementales éligibles d'Agroscope au titre du premier emprunt fédéral vert.

Gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise

L'identification et la surveillance des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) sont des aspects importants à considérer lors de l'émission d'emprunts verts. Les processus de l'administration fédérale, le système juridique helvétique et la démocratie directe en Suisse font que toute nouvelle loi ou tout nouveau projet au niveau fédéral est soumis à une analyse détaillée. D'une part, les nouvelles lois doivent être évaluées quant à leurs conséquences environnementales probables dans le cadre du processus législatif, par l'administration fédérale. D'autre part, des tiers extérieurs à l'administration (p. ex. acteurs des échelons fédéraux inférieurs, partis politiques, groupes d'intérêts) ont de nombreuses possibilités d'intervention au cours du processus législatif, avant et après l'adoption des lois par le Conseil fédéral et le Parlement. Étant donné que toute dépense fédérale doit reposer sur une base légale, ce processus s'applique indirectement à chaque nouvelle dépense.

Un groupe de travail interdépartemental (Groupe de travail Emprunts verts, GTEV) examine au moins une fois par an les dépenses environnementales disponibles. L'OFEV et l'Administration fédérale des finances y sont représentés. En outre, plusieurs offices de l'administration fédérale qui ont des dépenses environnementales éventuelles sont consultés. Le GTEV fera appel à des experts dans certains domaines pour confirmer ou infirmer l'éligibilité des dépenses nouvelles ou existantes ou pour attirer l'attention sur certains points lors de la vérification de leur éligibilité. Ce processus garantit l'identification et l'évaluation précoces de tout changement dans les dépenses sous-jacentes et la conformité des dépenses éligibles avec le document-cadre. Les éven-

tuelles controverses concernant les facteurs ESG sont également étudiées dans le cadre de cet examen. Dans ce contexte, l'éligibilité s'appuie sur les normes du marché. Le document-cadre sera modifié en cas de changements significatifs dans les catégories définies, les processus ou les dépenses éligibles.

Le GTEV a défini les modalités d'allocation des recettes de l'emprunt vert aux dépenses disponibles en collaboration avec les offices fédéraux concernés. En plus d'assurer la représentation adéquate des différentes

catégories de dépenses, il a veillé à ce que les rapports élaborés soient aussi pertinents et concrets que possible. Le GTEV est chargé d'établir le rapport sur l'allocation des ressources et sur l'impact environnemental, qui est rédigé et publié l'année suivant l'émission des emprunts fédéraux verts. Le rapport 2023 concerne donc l'emprunt vert émis en 2022. L'impact des dépenses auxquelles ont été alloués les produits d'émission est exposé en détail ci-après.



RAPPORT SUR LES RÉSULTATS ET SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Directives pour l'établissement du rapport et restrictions

Chaque année, le rapport sur l'impact environnemental présente les effets que déploie sur l'environnement l'utilisation des recettes des emprunts fédéraux verts. Il comprend la mesure qualitative et quantitative des résultats et de l'impact obtenus pendant la période sous revue, sur une base ex post.

Compte tenu du volume relativement faible de la première émission d'emprunts fédéraux verts, les recettes correspondantes n'ont pu être allouées qu'à un cinquième environ de toutes les dépenses environnementales éligibles. Lorsque cela est approprié ou que l'on ne peut pas faire autrement et pour garantir la pertinence

Résultats et impacts: résumé

Catégorie	Résumé	Indicateur principal
Transports bas carbone	Impact très positif des transports sûrs, rentables, économes en énergie et largement neutres en gaz à effet de serre grâce à l'aménagement et au bon entretien de l'infrastructure ferroviaire	<ul style="list-style-type: none">• Part du réseau ferroviaire électrifié• Performance des transports de voyageurs et de marchandises• Part de la répartition modale du rail dans le trafic combiné transalpin
Agriculture, sylviculture, paysages naturels et biodiversité	Dépenses pertinentes et bénéficiant d'une large assise pour renforcer et rétablir la biodiversité en déclin, par exemple dans l'agriculture et les cours d'eau	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'hectares d'agriculture durable• Kilomètres de cours d'eau revitalisés
Bâtiments écologiques et efficacité énergétique	Des normes de construction strictes et des exigences de durabilité élevées contribuent à assurer la durabilité des bâtiments de l'administration fédérale grâce à l'emploi de méthodes de construction efficaces et écologiques.	<ul style="list-style-type: none">• Consommation thermique par m²• Demande en énergie des systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel• Énergie générée par le photovoltaïque
Énergies renouvelables	Aucune dépense disponible dans le compte d'État 2021	
Coopération internationale	Pour honorer ses engagements au titre de traités internationaux sur le climat, la Confédération suisse participe au financement de plusieurs fonds internationaux qui contribuent à produire des effets environnementaux positifs de portée mondiale.	<ul style="list-style-type: none">• Volume attendu des émissions de CO₂ évitées• Nombre total de bénéficiaires• Nombre d'hectares de ressources naturelles mieux gérées
Recherche, innovation et sensibilisation	La recherche fondamentale dans le domaine de l'agriculture durable permet de renforcer la sensibilisation aux défis environnementaux et contribue à la préservation de la nature.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de publications scientifiques et axées sur la pratique• Participation à des manifestations réunissant des spécialistes

De manière générale, les principaux indicateurs d'impact des émissions de gaz à effet de serre se fondent sur les facteurs d'émission de CO₂ selon l'inventaire des gaz à effet de serre de la Suisse.¹

¹ https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/en/dokumente/klima/fachinfo-daten/CO2_Emissionsfaktoren_THG_Inventar.pdf.download.pdf/Faktenblatt_CO2-Emissionsfaktoren_01-2023_DE.pdf

du rapport, celui-ci expose l'impact environnemental favorable de la dépense totale, et pas uniquement de celle à laquelle les recettes de l'emprunt vert ont effectivement été affectées. En d'autres termes, le rapport sur l'impact environnemental se fonde sur une approche de portefeuille, conformément aux exigences des Green Bond Reporting Guidelines de l'ICMA en matière d'établissement des rapports (juin 2021). Comme ce rapport se base sur une approche de portefeuille, le présent document ne fournit pas d'estimations concernant les résultats à long terme ou la durée de vie économique (en années) des projets mentionnés.

Le rapport annuel sur l'impact environnemental présente néanmoins des études de cas portant sur certaines catégories de dépenses éligibles pour fournir un aperçu de différents projets. Le rapport de cette année comprend ainsi une étude de cas pour les catégories «Transports bas carbone» et «Bâtiments écologiques et efficacité énergétique».

Au demeurant, le rapport est structuré comme suit: le chapitre ci-après récapitule dans un tableau les résultats et les indicateurs d'impact pour toutes les catégories de dépenses éligibles. Le chapitre suivant décrit les dépenses réalisées et l'impact obtenu dans chaque catégorie. Le rapport s'appuie sur les postes du budget la Confédération.



Transports bas carbone

Financement du fonds d'infrastructure ferroviaire

(Office fédéral des transports, A236.0110 «Apport au fonds d'infrastructure ferroviaire»)

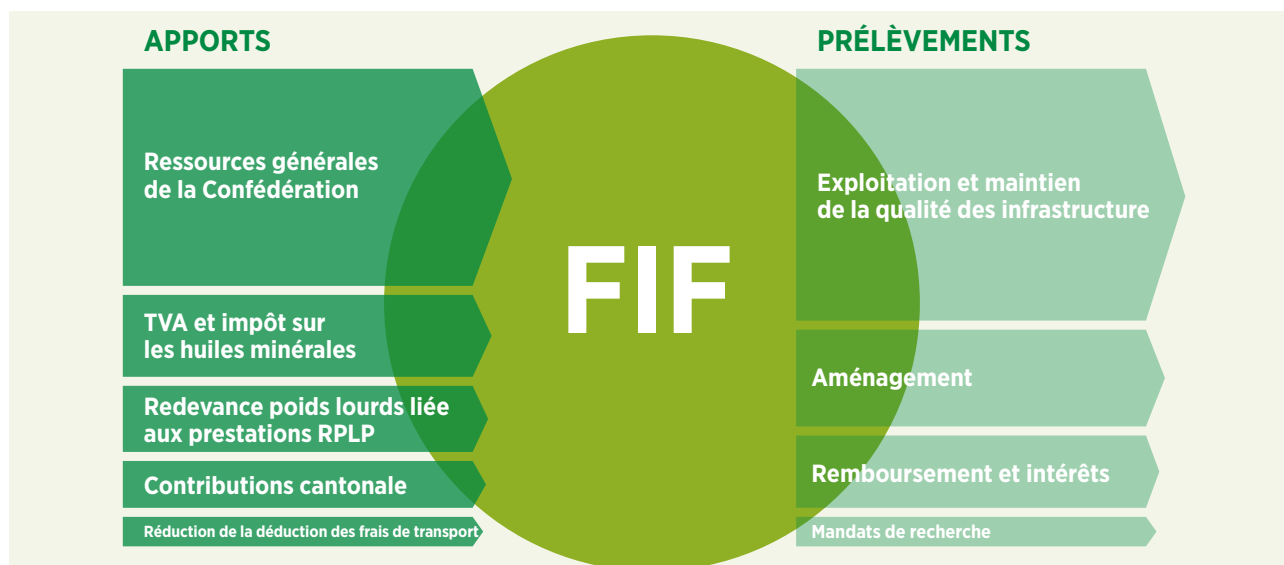
Les transports publics jouent un rôle décisif dans la réalisation des ODD de la Confédération. L'aménagement et le bon entretien de l'infrastructure ferroviaire revêtent une grande importance pour accroître la part du rail dans le transport de voyageurs et de marchandises. En Suisse, cette infrastructure fournit à la population une solution de transport sûre, avantageuse, économe en énergie et largement neutre en gaz à effet de serre. Par ailleurs, le réseau ferroviaire permet d'assurer une part considérable du transport quotidien de marchandises, notamment du transport transalpin. Outre la forte utilisation de cette solution de transport, il convient de noter que presque tous les trains sont électriques. À titre d'exemple, quasiment tous les trains de la principale entreprise de transport public (Chemins de fer fédéraux, CFF) fonctionnent à l'électricité, qui est à 90 % d'origine hydraulique.

Des investissements et des travaux de maintenance réguliers sont nécessaires pour maintenir en état l'infrastructure ferroviaire. La Suisse finance l'exploitation, la maintenance et l'aménagement de cette infrastructure par l'intermédiaire du FIF, un fonds juridiquement indépendant doté d'une comptabilité propre. Celui-ci

bénéficie d'une contribution annuelle d'environ 5 milliards de francs suisses (2021) prélevée sur le budget fédéral, dont près de la moitié est financée par des recettes qui lui sont spécifiquement affectées. Jusqu'à fin 2020, le fonds pouvait, en plus, contracter des prêts auprès de la Confédération. Sa dette (6577 millions de francs suisses en 2021) porte intérêt et devrait être remboursée vers 2031. Deux tiers des ressources du FIF sont consacrés à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure ferroviaire. Environ 1 milliard de francs suisses par an est investi dans l'aménagement de cette dernière.

Les ressources destinées à la maintenance de l'infrastructure sont prioritaires sur le plan juridique. La Confédération suisse veille ainsi à ce que l'infrastructure demeure efficace et en bon état. Des aménagements progressifs permettront de supprimer les goulets d'étranglement du système ferroviaire et d'augmenter la capacité des principaux nœuds ferroviaires tels que Genève, Bâle et Berne. Ils permettront également de développer le réseau ferroviaire pour, d'une part, répondre à la demande croissante de transport (voyageurs et marchandises) et, d'autre part, étoffer l'offre de transports publics, notamment en proposant une cadence à la demi-heure ou au quart d'heure sur les tronçons très fréquentés. En outre, des ressources du FIF sont allouées à des mandats de recherche visant à examiner des questions fondamentales liées à l'exploitation, à la maintenance et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire.

Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)



Impact des dépenses

Il est pratiquement impossible de mesurer précisément l'impact en se basant spécifiquement sur l'allocation aux dépenses concernant les transports bas carbone, car seule une part relativement faible des fonds alloués à l'infrastructure ferroviaire provient de l'emprunt vert. Pour évaluer l'impact environnemental favorable du rail, il faut tenir compte des dépenses dans leur intégralité. De plus, la loi exige d'assurer la maintenance et l'aménagement de l'infrastructure. Le fait que l'infrastructure ferroviaire soit très bien développée et très utilisée pour le transport de voyageurs et de marchandises a indéniablement un effet positif majeur sur les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse. À titre d'exemple, une analyse des CFF révèle que le transfert modal vers le rail permet de réduire chaque année d'environ 10 % les émissions totales du pays², ce qui représente quelque 5 millions de tonnes de CO₂ par an. Dans ce contexte, il importe de noter que plus de 99 % du réseau ferroviaire suisse est électrifié. Ainsi, les trains des CFF sont déjà alimentés à 90 % par de l'électricité d'origine hydraulique, les 10 % restants provenant de l'énergie nucléaire. D'ici à 2025, le courant de traction proviendra exclusivement de sources renouvelables.

Le tableau ci-après montre l'évolution de plusieurs critères de mesure au fil du temps, rendue possible notamment grâce aux investissements financés par le FIF. Ces critères reflètent également l'impact environnemental positif qui peut être obtenu via l'infrastructure ferroviaire dans un contexte économique favorable. Il convient de noter que la contribution de la Confédération au FIF n'est pas entièrement imputable à l'emprunt fédéral vert, car près de la moitié est financée par des recettes affectées. De plus, l'emprunt fédéral vert a été alloué à moins de 20 % des dépenses totales éligibles du FIF en 2021. Dès lors, seule une part proportionnelle des indicateurs mentionnés peut être considérée comme un effet de cet emprunt. En outre, en plus des CFF, 35 autres entreprises de transport de voyageurs et de marchandises utilisent l'infrastructure ferroviaire suisse et bénéficient des investissements financés par le FIF.

Au moment d'analyser la chronologie ci-après, il faut garder à l'esprit que la mobilité a sensiblement reculé en 2020 et en 2021 à cause de la pandémie de COVID-19.

Indicateur	Unité	Situation fin 2019	Situation fin 2020	Situation fin 2021
Part du réseau ferroviaire électrifié (CFF uniquement; source: CFF)	%	100	100	100
Prestations du transport de personnes (pkm) des exploitants de chemins de fer (source: Office fédéral de la statistique)	milliards	21,831	13,379	14,349
Prestations du transport de marchandises (tkm nettes) des exploitants de chemins de fer (source: Office fédéral de la statistique)	milliards	10,094	9,790	10,398
Émissions de gaz à effet de serre dues à la consommation d'énergie (CFF uniquement; source: CFF)	t de CO ₂	75 554	68 666	69 655
Trajets en km dans le trafic régional voyageurs (TRV) (source: base de données interne de l'Office fédéral des transports, données collectées par voie électronique auprès des compagnies régionales de transport)	millions de km	319,641	330,168	339,816
Part de la répartition modale du rail dans le trafic combiné transalpin (source: Office fédéral de la statistique)	%	72,4	71,8	74,9

² [Protection du climat | CFF](#)



Étude de cas: futur aménagement de l'infrastructure ferroviaire

Le programme «Développement de l'infrastructure ferroviaire» comprend des investissements de 5,4 milliards de francs dans toute la Suisse. En 2021, près de 330 millions ont été investis au total. Il convient de mentionner les deux principaux projets suivants:

- modernisation de la gare de Lausanne pour un montant de 1,3 milliard de francs. Elle sera réalisée par étape et devrait être terminée en 2036 ou 2037;
- construction d'une quatrième voie entre Lausanne et Renens, y compris saut-de-mouton (0,3 milliard de francs suisses). Mise en service en décembre 2022.

La modernisation de la gare de Lausanne créera un hub de mobilité d'importance nationale. Les quais seront transformés pour pouvoir accueillir des trains de 400 m de long offrant davantage de places assises. L'accès aux quais sera facilité et les passages souterrains piétonniers seront entièrement reconstruits. Trois passages souterrains plus larges sont aussi prévus pour une meilleure répartition des flux de passagers. Le raccordement avec les lignes de métro et la place située devant la gare sera également amélioré.

Une quatrième voie a été créée entre la gare de Lausanne et l'arrêt Prilly-Malley, permettant ainsi de gérer plus facilement le trafic sur le tronçon le plus dense de Suisse romande.

En 2021, les deux projets ont bénéficié d'investissements de 80 millions de francs suisses au total.

Agriculture, sylviculture, paysages naturels et biodiversité

Contributions à la biodiversité dans l'agriculture

(Office fédéral de l'agriculture / A231.0234 «Paiements directs versés dans l'agriculture»)

La biodiversité est la vie dans toute sa diversité. Elle fournit de nombreux services écosystémiques tels que la pollinisation, la régulation naturelle des nuisibles ou la mise à disposition d'espaces récréatifs qui bénéficient à l'ensemble de la société. Au fil des années, beaucoup d'habitats précieux pour la biodiversité ont disparu en raison des activités agricoles (p. ex. mécanisation croissante et intensification de l'utilisation des sols).

À travers les contributions à la biodiversité, la Confédération entend contrebalancer cette évolution et verser aux agriculteurs une compensation financière pour qu'ils adaptent l'exploitation de leurs terres. En Suisse, quelque 42 800 exploitations agricoles et 6700 exploitations d'estivage ou alpestres reçoivent des paiements directs et des contributions à la biodiversité. En particulier, le but est de prévenir le déclin des espèces prioritaires et des habitats de grande valeur sur les terres agricoles et les zones d'estivage. Ainsi, les mesures et les objectifs définis dans le cadre de ces contributions concourent également à la réalisation des objectifs environnementaux dans l'agriculture. Au total, des contributions à la biodiversité de 435 millions de francs ont été versées en 2021 aux exploitations agricoles au titre du système de paiement direct en vigueur, ce qui représente 15 % des paiements directs totaux effectués dans l'agriculture.

Deux types de contributions à la biodiversité permettent de favoriser les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB): les agriculteurs reçoivent des paiements pour la qualité de leurs SPB et/ou pour la mise en réseau de ces surfaces. Il existe deux niveaux de qualité et, partant, deux niveaux de paiement en fonction de l'état de la biodiversité dans la surface. En 2021, plus de la moitié des surfaces soutenues étaient de grande qualité. Les versements relatifs à la mise en réseau d'une surface dépendent de la manière dont les écosystèmes (ou les habitats des espèces) sont reliés au sein des surfaces

et entre elles. Plus généralement, les contributions à la biodiversité visent à encourager et à récompenser en conséquence l'existence de prairies et pâturages extensifs, de haies, d'arbres à haute tige et de bandes culturales, notamment.

Les contributions pour la qualité sont entièrement financées par la Confédération. Quant aux contributions pour la mise en réseau, la Confédération prend en charge au plus 90 % du paiement, les 10 % restants étant à la charge des cantons, des communes ou de parrainages privés.

Les contributions à la biodiversité se fondent sur l'art. 73 de la loi sur l'agriculture (RS 910.1), selon lequel elles sont octroyées dans le but de promouvoir et de préserver la biodiversité dans l'agriculture.

Impact des dépenses

La Suisse mesure et surveille l'impact de ses pratiques agricoles sur l'environnement depuis 1990 au moins. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) collecte des renseignements sur différents aspects dont les cycles de l'azote et du phosphore, la biodiversité, les sols, l'énergie et le climat à l'aide d'indicateurs comparables au niveau international. Grâce aux données et aux informations obtenues, il peut évaluer l'impact qualitatif et quantitatif de la politique agricole suisse au cours des trois dernières années. Même si les principaux indicateurs environnementaux se sont améliorés dans un premier temps, les résultats sont plus mitigés sur les dix dernières années. Les émissions de gaz à effet de serre dues à l'agriculture ont cependant reculé pour s'établir à 6,5 millions de tCO₂e en 2021. Cela représente une baisse d'environ 15 % par rapport à la valeur de référence.

De plus, la part des terres agricoles bénéficiant de contributions à la biodiversité a progressé: en 2021, celles-ci ont été versées pour un total de 190 000 hectares de terres (19 % du total des terres agricoles en Suisse) et quelque 225 000 hectares de surface d'estivage dans les Alpes.



Indicateur	Unité	Situation fin 2019	Situation fin 2020	Situation fin 2021
Terres agricoles bénéficiant de contributions à la biodiversité, en ha (et en % du total des terres agricoles) (source: monitoring agro-environnemental de l'Office fédéral de l'agriculture)	ha (%)	190 381 (18,8%)	192 544 (19%)	190 669 (19%)
Nombre d'arbres fruitiers de plein champ à haute tige (source: monitoring agro-environnemental de l'Office fédéral de l'agriculture)	#	4 280 746	4 295 702	4 333 853
Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture (source: monitoring agro-environnemental de l'Office fédéral de l'agriculture, inventaire des gaz à effet de serre de la Suisse publié par l'Office fédéral de l'environnement)	CO ₂ e (en millions)	6,5	6,4	6,5

Nature et paysage

(OFEV / A236.0123 «Nature et paysage»)

La population suisse est soucieuse de la bonne santé de la nature et des paysages, dont la beauté et la diversité devraient également garantir à l'avenir une qualité et un cadre de vie élevés. L'OFEV a plusieurs postes budgétaires et dépenses conformes aux exigences du document-cadre qui contribuent à réaliser ces objectifs.

Les dépenses figurant sous le poste budgétaire «Nature et paysage» (2021: env. 98,8 millions de francs suisses) sont consacrées à des mesures en faveur de la biodiversité (2021: 78,2 millions de francs suisses ou quelque 79 %) et des paysages (2021: env. 20,6 millions de francs suisses ou 21 %). Les contributions fédérales versées sur la base de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) soutiennent les tâches d'exécution accomplies par les cantons conformément aux conventions-programmes. Sur le total des dépenses éligibles, 25 millions de francs suisses seront financés au moyen des recettes du premier emprunt fédéral vert.

Dans le domaine de la biodiversité, les dépenses éligibles englobent la planification, la mise sous protection, la valorisation et la conservation des biotopes d'importance nationale, des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale ainsi que d'autres biotopes dignes de protection. Coordonnées avec les paiements directs, les contributions sont versées à l'agriculture pour des prestations spécifiques.

De plus, des mesures encourageant la biodiversité et la mise en réseau des habitats bénéficient d'un soutien.

Dans le domaine du paysage, les fonds de la Confédération sont utilisés en premier lieu en faveur des paysages et des monuments naturels d'importance nationale, des parcs d'importance nationale et des sites classés au patrimoine mondial naturel de l'UNESCO.

Le poste budgétaire couvre également le soutien à des organisations nationales qui se vouent à la protection de la nature ainsi qu'à des instituts de recherche et de formation pour les activités d'intérêt public qu'ils exercent. Par ailleurs, il finance des mesures d'urgence en faveur de la biodiversité.

Ces dépenses ont pour base légale la LPN, en particulier les art. 13, 14, 14a, 18d et 23k.

Elles contribuent grandement à la conservation et à la promotion de la biodiversité ainsi qu'à un aménagement du paysage axé sur la qualité, en tant que lieu de vie et espace économique et culturel hautement qualitatifs. Elles permettent d'accroître la sensibilisation à la promotion de la biodiversité et du paysage ainsi que la capacité d'action en la matière.

Impact des dépenses

Les conventions-programmes conclues avec les cantons sont axées sur la mise en œuvre effective de leurs dispositions. Les cantons bénéficient du soutien de la Confédération pendant toute la durée du cycle (buts et

objectifs, établissement des rapports, contrôle de gestion et mesures). Les objectifs des programmes ainsi que les indicateurs de performance et de qualité sont définis dans les conventions-programmes. Les cantons rendent compte à la Confédération. Les rapports sur le contrôle de gestion et les contrôles par sondage permettent de vérifier si les conventions-programmes sont exécutées comme convenu.

L'impact des mesures de protection des biotopes d'importance nationale est évalué scientifiquement via le suivi des effets de la protection des biotopes en Suisse. À cet effet, des photos aériennes et des relevés de la flore et de la faune sont réalisés régulièrement dans tous les types de biotopes d'importance nationale, ce

qui permet de suivre spécifiquement l'état et l'évolution des zones étudiées.

La surveillance continue de la biodiversité est assurée au moyen du monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD). Lancé en 2001, ce programme repose sur un échantillonnage cyclique réalisé dans un réseau systématique à l'échelle du pays. Le MBD fournit ainsi un aperçu de l'état et de l'évolution de la biodiversité dans son ensemble.

Le monitoring de base du paysage s'effectue dans le cadre du programme Observation du paysage suisse (OPS), qui utilise une trentaine d'indicateurs pour documenter la qualité physique du paysage et sa perception subjective.

Programme de monitoring OPS Indicateurs sélectionnés	Unité	Situation fin 2019	Situation fin 2020	Situation fin 2021
Modification annuelle des espaces verts urbains* (source: indicateurs environnementaux et indicateurs relatifs à la biodiversité de l'Office fédéral de l'environnement)	%	-1 %	-0,9 %	-1,6 %
Aires consacrées à la biodiversité** (source: indicateurs environnementaux et indicateurs relatifs à la biodiversité de l'Office fédéral de l'environnement)	%	13,5 %	13,5 %	13,4 %

Indicateurs sélectionnés relatifs aux biotopes:

* Les espaces verts urbains sont un élément caractéristique des paysages urbains. Ils ont des effets importants sur le climat et la biodiversité (abaissement de la température dans les villes et création de biotopes).

** Part du territoire suisse protégé à des fins de préservation de la biodiversité ou d'espèces spécifiques.



Nom de l'indicateur	État	Tendance
Surface agricole		
Surface de promotion de la biodiversité		
Morcellement des paysages		
Bilan des gaz à effet de serre de l'utilisation des terres		
Zones sans installations		
Émissions lumineuses		
Surface consacrée à l'agriculture biologique		
Perception de la beauté du paysage		
Changements perçus dans le paysage		
Imperméabilisation du paysage		
Surface bâtie		
Particularité du paysage		
Espaces verts urbains		
Mitige du paysage		
Trafic de marchandises, route		
Surface habitable		
Transport motorisé de personnes		

Indicateurs du programme de monitoring [OPS](#)





Revitalisation

(OFEV / A236.0126 «Revitalisation»)

À première vue, la protection des eaux en Suisse est un succès. Une analyse différenciée révèle cependant d'importants défauts dans la gestion des eaux du pays. Il faut encore redoubler d'efforts en ce qui concerne tant la structure des ruisseaux, des rivières et des rives lacustres que la qualité de l'eau pour parvenir au meilleur état possible.

En Suisse, les cours d'eau présentent un degré d'obstruction élevé qui résulte de la protection contre les crues et de la création de terres agricoles entre les XVIIIe et XIXe siècles et la première moitié du XXe siècle. À cette fin, les marécages ont été asséchés et les cours d'eau, canalisés et corrigés. De plus, les ruisseaux et les rivières suisses sont très fragmentés, ce qui entrave la libre migration des poissons.

Depuis la révision de la LEaux en 2011, les cantons sont tenus de revitaliser les cours d'eau endigués ou couverts (rivières et rives lacustres). L'objectif est de revitaliser en l'espace de 80 ans près d'un quart des cours d'eau entravés, ce qui représente environ 4000 km. La Confédération verse quelque 35 millions de francs suisses par an à cet effet.

Conformément à la LEaux, la Confédération verse des contributions aux cantons sur la base de conventions-programmes ou pour des projets individuels. Le taux de subventionnement varie de 35 à 80 %. Les dépenses ont pour base légale la LEaux, plus précisément l'art. 38a. Les cantons ont délégué en partie les tâches concernées aux communes ou au secteur privé.

Les projets de protection contre les crues peuvent également bénéficier d'une subvention supplémentaire au titre de la LEaux lorsqu'ils dépassent nettement le minimum écologique requis.

La réalisation des projets de revitalisation poursuit les objectifs suivants:

- Les fonctions naturelles des tronçons entravés ou couverts (cours d'eau et rives lacustres) sont rétablies à l'aide de mesures structurelles.
- Ces mesures permettent de rétablir des habitats aquatiques, amphibiens et terrestres adaptés au site le long des cours d'eau.
- Elles favorisent la connectivité aquatique longitudinale.
- Elles promeuvent la dynamique sédimentaire naturelle.
- Elles donnent un nouvel élan.

Les corrections de cours d'eau et les obstacles correspondants mettent en péril la biodiversité aquatique, qui présente la plus forte proportion d'espèces disparues ou menacées.

Des revitalisations sont nécessaires pour juguler et inverser cette tendance en matière de biodiversité aquatique. Compte tenu de la progression des changements climatiques, leur réalisation est encore plus primordiale pour accroître la résilience des eaux.

Impact des dépenses

Les eaux revitalisées abritent de nombreuses espèces indigènes de type aquatique ou amphibien, y compris dans les zones terrestres riveraines. Des processus dy-

namiques et des habitats en constante évolution et mutation permettent l'implantation d'espèces particulières, tandis que des eaux monotones et canalisées accueillent des espèces dont l'habitat ne doit répondre à aucune exigence spécifique.

La revitalisation permet de supprimer les obstacles et de rendre à une partie d'un cours d'eau un aspect naturel ou quasiment naturel, comme en témoignent les données écomorphologiques. Elle vise principalement à inverser la perte tendancielle de biodiversité aquatique.

L'impact fait l'objet d'une surveillance visant à mieux comprendre les effets observés sur les habitats et la biodiversité et à accroître l'efficacité des futurs efforts de revitalisation. Cette surveillance présente les caractéristiques suivantes:

- Depuis 2020, les recensements exécutés à l'échelle nationale s'appuient sur un concept et des méthodes uniformes.
- Des photographies avant/après sont prises (intervalles de plusieurs années).
- Des indicateurs abiotiques et biotiques sont évalués.
- Tous les projets ne sont pas évalués, mais un budget défini par canton permet de financer les recensements (env. 30 % des projets sont évalués).
- Les résultats sont évalués régulièrement, et des mesures sont préconisées sur cette base.

Indicateur	Unité	Situation fin 2019	Situation fin 2020	Situation fin 2021
Cours d'eau revitalisés*¹ (source: Office fédéral de l'environnement)	km	0	182	196,6
Revitalized lake shore*¹ (Source: internal, Federal Office for the Environment)	km	0	8	8,3
Projets de revitalisation terminés*¹ (état en avril 2023) (source: Office fédéral de l'environnement)	#	26		

¹ The calculations are made based on the information and data provided by the cantons. At the beginning of each year, the Federal Office for the Environment requests information on implemented rehabilitation projects from the cantons.

Bâtiments écologiques et efficacité énergétique

(Office fédéral des constructions et de la logistique / A201.0001 «Investissements»)

L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) est chargé de l'hébergement de l'administration fédérale civile. Il fournit les locaux aux offices fédéraux et est responsable de la planification, de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des biens immobiliers correspondants.

En 2021, le portefeuille immobilier de l'OFCL comprenait quelque 3000 bâtiments et 1800 terrains, dont la valeur d'acquisition s'inscrivait respectivement à 7,6 milliards et à 1,8 milliard de francs suisses. L'OFCL est notamment responsable de 40 000 postes de travail, dont 28 000 situés dans la région de Berne. En sa qualité de fournisseur de ressources, il joue un rôle majeur en matière de développement durable dans l'administration fédérale et sert de modèle aux entreprises et aux particuliers. L'OFCL s'engage à appliquer les principes de la SDD 2030 du Conseil fédéral et de l'Agenda 2030 de l'ONU. Il tient également compte d'autres stratégies telles que la Stratégie énergétique 2050, la stratégie climatique, la Stratégie Biodiversité et la conception «Paysage suisse», tout en étant guidé par les normes de durabilité applicables de manière générale. En outre, il applique les recommandations de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) et de la Conférence des achats de la Confédération (CA).

Pour ancrer en son sein le principe du développement durable, l'OFCL a adopté en 2019 sa stratégie en matière de durabilité et l'a mise à jour en 2022. En l'espèce, la notion de durabilité va plus loin que les trois dimensions classiques du développement durable. Mettant également l'accent sur les processus, l'OFCL continue d'encourager la prise en compte des aspects liés à la

durabilité dans ses structures, ses activités et ses projets. Il a aussi publié son premier rapport de durabilité en 2022. Il souhaite ainsi informer chaque année ses parties prenantes de ses engagements, ses réalisations et ses progrès en matière de développement durable.

Conformément à l'ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS 172.010.21), l'OFCL est tenu de créer et d'appliquer des normes fondées sur le développement durable en matière de construction, d'aménagement, de gestion et d'exploitation de ses biens immobiliers. Dans ses directives concernant la gestion immobilière durable, le Département fédéral des finances définit onze principes directeurs, qui sont précisés dans la recommandation de la KBOB sur la gestion immobilière durable et dans sa fiche d'information sur le standard Construction durable suisse (SNBS) 2.1.

L'OFCL utilise le SNBS comme base de planification pour les projets menés en Suisse. Conformément à l'initiative Exemplarité Énergie et Climat (EEC), il vise une certification SNBS ou Minergie-P/A-ECO® pour les nouvelles constructions. Ce faisant, il s'efforce de recourir autant que possible aux énergies renouvelables et équipe toutes les surfaces appropriées d'installations photovoltaïques.

L'OFCL joue ainsi son rôle de modèle dans la gestion immobilière durable. Conformément au mandat qu'il a reçu du Conseil fédéral en septembre 2020, il applique les mesures figurant dans les concepts de mise en œuvre du train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale et tient compte des mandats énoncés dans différentes motions parlementaires (10.3638 Constructions de la Confédération. Efficacité énergétique et énergies renouvelables, 19.3750 Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération et 19.3784 Assurer l'autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération grâce au photovoltaïque).



Impact des dépenses

Les recettes de l'émission de l'emprunt fédéral vert seront allouées aux deux plus importants projets de construction de l'OFCL, sur quelque 200 projets, selon le compte d'État 2021, à savoir les deuxième (19,7 millions de francs suisses) et troisième (45 millions de francs suisses) étapes de construction des nouveaux bâtiments administratifs de Zollikofen, qui abriteront près de 2200 postes de travail et répondront aux normes SNBS et Minergie-P-Eco®.

La part des emprunts verts représente approximativement 20 % des investissements totaux de l'OFCL en 2021.

La deuxième étape de construction susmentionnée a obtenu la certification «platine» en janvier 2022, soit la certification SNBS la plus élevée. Cette certification est également visée pour la troisième étape.

Entre 2019 et 2021, trois nouveaux bâtiments de l'OFCL présentant une surface de référence énergétique d'environ 90 000 m² ont été certifiés selon la norme MINERGIE-P®.

Sur la même période, deux nouvelles constructions de l'OFCL ont reçu une certification SNBS:

- En 2019, le bâtiment B situé à la Guisanplatz 1 à Berne, projet pilote d'édification d'un bâtiment SNBS, a été le premier projet de construction en Suisse à obtenir la certification «platine».
- En 2020, la certification «or» du SNBS a été décernée au nouveau bâtiment de l'administration fédérale situé à la Pulverstrasse, à Ittigen.
- Il existe trois certifications SNBS depuis 2016: «argent», «or» et «platine». S'appuyant sur 45 indicateurs, ce standard tient compte de tous les aspects de la durabilité dans les projets de construction qui concernent l'économie, la société et l'environnement. Sont notamment évalués la consommation d'énergie du bâtiment, les coûts de son cycle de vie, la faune et la flore des environs, la mobilité et la création de valeur au niveau régional.

Le tableau ci-après se réfère aux statistiques énergétiques de l'OFCL pour l'intégralité de son portefeuille immobilier. Celles-ci concernent uniquement le scope 1 et seule une partie est imputable à l'emprunt vert.

Indicateur	Unité	Situation fin 2019	Situation fin 2020	Situation fin 2021	Objectif 2030
Consommation de chauffage par m² (source: Office fédéral des constructions et de la logistique)	Surface de référence énergétique en kWh/m ²	69	63	58	-
Demande en énergie du chauffage au mazout (source: Office fédéral des constructions et de la logistique)	tCO ₂ /an	3184	2441	2255	1326
Demande en énergie des systèmes de chauffage au gaz naturel (source: Office fédéral des constructions et de la logistique)	tCO ₂ /an	6037	8470	5112	4085
Énergie générée par le photovoltaïque (source: Office fédéral des constructions et de la logistique)	GWh/an	0,9	1,0	1,1	3,7



Étude de cas: construction de nouveaux bâtiments administratifs à Zollikofen

Les recettes de l'émission du premier emprunt fédéral vert sont allouées aux deux plus importants projets de construction de l'OFCL selon le compte d'État 2021, à savoir les deuxième (19,7 millions de francs suisses) et troisième (45 millions de francs suisses) étapes de construction des nouveaux bâtiments de Zollikofen (commune du canton de Berne située en banlieue de la ville de Berne).

Objectif: hébergement durable de l'administration fédérale

Mesures: nouveaux bâtiments administratifs abritant près de 2200 postes de travail et répondant aux normes SNBS et Minergie-P-Eco®

Indicateur:

2^e étape: certification SNBS «platine» – obtenue

3^e étape: certification SNBS «platine» – objectif

Coûts d'investissement: 229,7 millions de francs suisses (2^e étape: 99,7 millions de francs suisses; 3^e étape: 129,8 millions de francs suisses), CFC 1 à 9

Période de construction: de 2018 à 2023

Mise en service: 2021 pour la 2^e étape; 2023 pour la 3^e étape

Coopération internationale

(OFEV, A231.0322 «Fonds multilatéraux pour l'environnement» / Direction du développement et de la coopération, A231.0330 «Contributions à des organisations multilatérales»)

La Confédération contribue à plusieurs fonds multilatéraux pour l'environnement, dont le FVC, le FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC). Les contributions fédérales cofinancent des projets et des mesures visant à protéger la biodiversité, à restaurer la nature, à réduire la pollution et à lutter contre les changements climatiques dans les pays en développement. Le FVC se concentre sur l'atténuation des changements climatiques, tandis que le Fonds pour les PMA et le FSCC financent exclusivement des projets qui permettent de renforcer l'adaptation à ces changements respectivement dans les pays en développement les plus pauvres et principalement dans les petits États insulaires en développement. Seul le FEM a un mandat plus large et soutient financièrement des projets qui s'attaquent à divers problèmes environnementaux dans différents domaines (p. ex. changements climatiques, biodiversité, désertification, produits chimiques, déchets et eau).

Ces quatre fonds (FVC, FEM, Fonds pour les PMA et FSCC) contribuent à l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris. Le FEM sert également les objectifs d'autres conventions multilatérales relatives à l'environnement comme la Convention sur la diversité biologique.

La Suisse influe à deux niveaux sur l'utilisation des moyens financiers: premièrement, en tant que membre des parties à des conventions relatives à l'environnement

qui définissent et recommandent régulièrement des directives sous forme de programmes et, deuxièmement, en tant que membre des conseils de plusieurs fonds, auxquels il incombe notamment d'approuver les principaux projets financés par ces fonds. Ces conseils décident du contenu détaillé des programmes et examinent les questions relatives à l'orientation et à la gouvernance des fonds.

La Suisse compte parmi les dix principaux donateurs du FVC (contribution de 150 millions de francs suisses pour la période allant de 2020 à 2024) et assure 3,64 % du financement du FEM, ce qui en fait un donateur de taille moyenne (contribution de 155 millions de francs suisses sur quatre ans [de 2022 à 2026]).

En versant ces contributions, la Suisse s'acquitte de ses obligations au titre des conventions internationales relatives au climat et contribue au développement durable et écologiquement rationnel de tous les pays en développement. Les effets des changements climatiques et de la perte de biodiversité sont de plus en plus visibles et tangibles. La Suisse a tout intérêt à relever ces deux défis, à atténuer et à juguler ces effets et à accroître la capacité d'adaptation des pays en développement.

La contribution au FVC provient du poste budgétaire concernant la coopération au développement («Contributions à des organisations multilatérales»), tandis que la contribution versée aux trois autres fonds relève du poste budgétaire relatif à l'environnement mondial («Fonds multilatéraux pour l'environnement»).

Pour deux des fonds (FVC et FEM), la Suisse prend des engagements pluriannuels qu'elle exécute par des versements réguliers. Les contributions versées aux deux autres fonds sont plus variables.

Impact des dépenses

Les fonds contribuent à produire des effets environnementaux positifs de portée mondiale tels que la réduction des émissions de CO₂, la restauration des terres ou la protection des zones marines, ce qui bénéficie directement à de nombreux habitants des pays en développement. Ces effets se mesurent dans le cadre des projets financés par les fonds. Les résultats publiés correspondent généralement aux valeurs attendues. Les données sont granulaires. Ainsi, les bénéficiaires sont genrés, et des sous-indicateurs sont ajoutés à chaque indicateur.

L'analyse de l'impact est axée sur les indicateurs les plus pertinents, à savoir la réduction des émissions de CO₂ et le nombre de bénéficiaires. Pour éviter toute double comptabilisation, la Suisse rend uniquement compte de

manière proportionnelle des impacts correspondant à sa part dans le financement des différents fonds (p. ex. 3,64 % du FEM et 1,92 % du FVC).

Le FEM mesure l'impact à l'aide de la fiche de performance institutionnelle de FEM-8, un rapport détaillé sur les résultats du fonds pendant la période couverte par le FEM-8, soit le huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM (2022-2026). Cette publication semi-annuelle présente en particulier les progrès accomplis par rapport aux objectifs de FEM-8. De son côté, le FVC a recours à un cadre intégré de gestion des résultats et publie en permanence des informations sur les réductions de CO₂ attendues et les bénéficiaires pour l'ensemble de son portefeuille³.

En 2021, les projets approuvés ont eu l'impact suivant:

Indicateur	Unité	Projets approuvés en 2021	Part Suisse
Émissions de CO₂ évitées (prévisions) (source: FVC et FEM)	million metric tons CO ₂ e	1256,7	34,9
Nombre total de bénéficiaires dans les cinq domaines de résultats, à savoir la biodiversité, les changements climatiques (atténuation et adaptation), les produits chimiques, les eaux internationales et la dégradation des sols (source: FVC et FEM)	million	258,2	7,2
Nombre d'hectares de ressources naturelles gérées avec des pratiques améliorées à faible taux d'émission ou favorisant la résilience aux changements climatiques (source: FVC et FEM)	million hectares	161,60	4,5

³ Le FEM et le Secrétariat du FVC reçoivent les données respectivement des entités d'exécution du FEM et des entités accréditées par le FVC qui mettent en œuvre les projets sur le terrain dans les pays bénéficiaires en collaboration avec d'autres partenaires internationaux et locaux et qui sont chargées de fournir les données.

Recherche, innovation et sensibilisation

Présentation et fondement des dépenses

Rattaché à l'OFAG, Agroscope est le centre de compétence de la Confédération pour la recherche agronomique. Il apporte une contribution importante à la durabilité de l'agriculture et de la filière agroalimentaire ainsi qu'à la préservation de l'environnement et, donc, à une meilleure qualité de vie pour tous.

L'agriculture utilise les ressources naturelles dans le but de produire des denrées alimentaires. Ce faisant, elle a un impact sur l'environnement et les autres fonctions de l'écosystème agricole. Les milieux politiques et la société attendent de l'agriculture et du secteur agroalimentaire qu'ils accroissent leurs efforts en vue d'une exploitation durable des ressources et d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sur les 95 millions de francs suisses qu'il consacre à la recherche fondamentale, Agroscope alloue 13 millions de francs suisses à quatre domaines spécifiquement dédiés à ces questions, les dépenses totales s'inscrivant à 193 millions de francs suisses. Les dépenses relatives aux quatre domaines ci-après sont réputées éligibles selon le document-cadre:

- analyse de la durabilité;
- utilisation réfléchie des sols;
- promotion et exploitation de la diversité des espèces et des habitats dans le paysage rural;
- agriculture et changements climatiques.

Les activités menées dans ces domaines reposent sur des traités internationaux, des textes de loi ainsi que sur des politiques nationales fondées sur ceux-ci. Révisé tous les quatre ans, le plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire de la Confédération fixe le cadre spécifique de ces activités.

En ce qui concerne l'*analyse de la durabilité*, les activités se fondent sur l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture (RS 919.118). On procède no-

tamment à une analyse systématique de la durabilité et de l'écoefficient, ainsi que de la manière de les améliorer dans la production agricole. Ces analyses montrent quelles méthodes de production sont efficaces sur le plan économique et permettent de préserver au mieux les ressources naturelles, contribuant dès lors à l'optimisation en fonction du site et à la diminution de l'impact environnemental.

Les activités de recherche relatives à l'*utilisation réfléchie des sols* se basent sur la loi sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01), la Stratégie Sol Suisse et l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol; RS 814.12). En Suisse, les sols agricoles sont exposés à des risques et à des stress qui réduisent leur fertilité et les surfaces disponibles. Pour contrer ces évolutions néfastes, il est important de mieux comprendre les processus auxquels sont soumis les sols ainsi que la situation de stress effective et d'élaborer des recommandations propres à la gestion durable des sols en fonction du site et à leur protection.

La *promotion et l'exploitation de la diversité des espèces et des habitats du paysage rural* permettent de déterminer comment des habitats de grande valeur sur le plan écologique peuvent être préservés et utilisés dans l'agriculture. À cette fin, Agroscope assure un monitoring pour la Confédération et évalue les mesures mises en place pour préserver la biodiversité. Cette évaluation montre quelles sont les priorités pour améliorer l'efficacité des mesures de compensation écologique.

Conformément à la stratégie climatique de la Confédération, les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture doivent être réduites d'au moins un tiers à l'horizon 2050. Les analyses concernant l'*agriculture et les changements climatiques* fournissent des renseignements précieux aux dirigeants et aux praticiens pour leur permettre de décider des mesures à poursuivre afin de réaliser les objectifs visés.

Impact des dépenses

Les exemples ci-après montrent l'impact obtenu dans les quatre domaines éligibles. Aucune mesure quantitative ne peut être présentée, car ces exemples concernent principalement la recherche fondamentale.

Analyses du cycle de vie et évaluations de tous les impacts environnementaux pertinents

Selon un indicateur développé récemment qui compare la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux sur les terres arables, les denrées alimentaires ayant uniquement une base végétale pourraient contribuer à accroître l'apport en protéines et en énergie chez les êtres humains. Le principal effet de levier dans le système alimentaire se situe donc au niveau de la consommation. L'impact environnemental pourrait reculer sensiblement si l'on diminuait la part des produits d'origine animale dans notre alimentation, en particulier la viande, et si l'on évitait le gaspillage alimentaire. L'adoption d'une alimentation optimisée sur le plan environnemental réduirait cet impact d'au moins 50 % par rapport à son niveau actuel⁴.

Extension du monitoring des sols

L'Observatoire national des sols (NABO) relève et évalue la contamination des sols en Suisse, ce qui permet d'identifier précocement les menaces pour leur fertilité. Concernant la contamination des sols par des substances étrangères, l'accent est aujourd'hui également

mis sur les produits phytosanitaires (PA PPh). Le NABO a donc lancé une enquête nationale sur les résidus de PA PPh dans les terres agricoles comme base d'un futur monitoring, visant à identifier rapidement et à prévenir les effets néfastes des PA PPh sur la biodiversité et les fonctions des sols.

Quantification des bénéfices apportés par la biodiversité

Les insectes pollinisateurs jouent un rôle majeur dans la fourniture de services de pollinisation aux cultures agricoles et à la faune sauvage. Estimée pour la première fois, la valeur économique de ces services de pollinisation fournis principalement par les abeilles mellifères et les abeilles sauvages dans l'agriculture suisse représente quelque 340 millions de francs suisses par an⁵.

Principes fondamentaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Selon l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre générées par l'agriculture, environ 85 % d'entre elles en Suisse proviennent de l'élevage. Les mesures techniques visant à les réduire dans le domaine de la production ont généralement un effet minime et/ou engendrent des arbitrages avec d'autres impacts environnementaux. Un changement d'alimentation donnant la part belle aux produits d'origine végétale, accompagné d'une transformation des structures agricoles, offrirait un vaste potentiel de réduction⁶.

⁴ J. Zumwald, T. Nemecek, S. Ineichen et B. Reidy, 2019. Indikatoren für die Flächen- und Nahrungsmittelkonkurrenz in der Schweizer Milchproduktion: Entwicklung und Test zweier Methoden. *Agroscope Science* 85, 66 p.

J. Poore et T. Nemecek, 2018. Reducing food's environmental impacts through producers and consumers. *Science*, volume 360, p. 987 à 998. Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.1126/science.aag0216>

A. von Ow, T. Waldvogel et T. Nemecek, 2020. Environmental optimization of the Swiss population's diet using domestic production resources, *Journal of Cleaner Production*, volume 248, 119241. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2019.119241>

A. Zimmermann, T. Nemecek, T. Waldvogel, 2017. Umwelt- und ressourcenschonende Ernährung: Detaillierte Analyse für die Schweiz. *Agroscope Science* 55, 170 p.

⁵ L. Sutter, D. Ganser, F. Herzog et M. Albrecht, 2021. Bestäubung von Kulturpflanzen durch Wild- und Honigbienen in der Schweiz: Bedeutung, Potential für Ertragssteigerungen und Fördermassnahmen. *Agroscope Science* 127, p. 1 à 48

⁶ Switzerland's National Inventory Document 2023 (GHG inventory 1990-2021):

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/en/home/topics/climate/state/data/climate-reporting/ghg-inventories/latest.html>

[2] D. Bretscher, C. Ammann, C. Wüst, A. Nyfeler-Brunner et D. Felder, 2018. Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'élevage d'animaux de rente. *Recherche agronomique suisse* 9 (11+12), p. 376 à 383

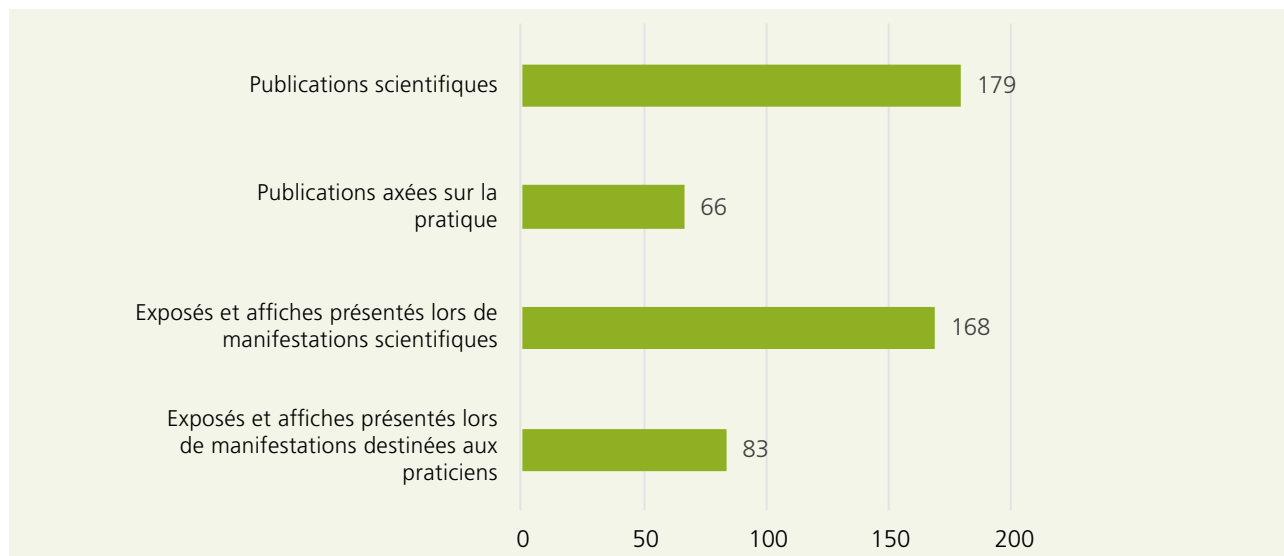


Diffusion des nouvelles connaissances

Le graphique ci-après indique le nombre d'articles et de publications scientifiques et axés sur la pratique qui ont

pu voir le jour grâce aux 13 millions de francs suisses consacrés aux quatre domaines susmentionnés.

Agriculture durable et filière agroalimentaire (2021)



Source: Agroscope

Disclaimer

Le présent rapport sur l'allocation du produit des emprunts fédéraux verts et sur l'impact environnemental, dont la publication s'inscrit dans le contexte du document-cadre de la Confédération suisse pour l'émission d'emprunts obligataires verts (juillet 2022), a un caractère purement informatif. Il ne constitue pas un prospectus ni un document d'offre, ni une partie d'une telle publication, et ne saurait être considéré ni comme une offre ni comme une invitation à émettre des emprunts fédéraux verts, ni comme une incitation à soumettre une offre de souscription, à souscrire ou à acquérir de toute autre manière un emprunt ou des obligations de la Confédération suisse. Rien de ce qui précède ne saurait être à l'origine d'un quelconque contrat ou engagement. Les investisseurs sont priés de prendre leurs propres décisions de placement de manière indépendante.

Le présent rapport n'est pas destiné à être communiqué à une personne ou à une entité, ou à être utilisé par elle, dans une juridiction ou un pays où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation. Les personnes qui pourraient entrer en possession du présent rapport doivent se renseigner elles-mêmes sur les restrictions applicables et s'y conformer.

Les informations, les avis et les méthodes qui sont mentionnés dans le présent rapport, notamment en ce qui concerne les calculs effectués, sont présentés tels quels à la date de publica-

tion et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. De plus, ils ne sauraient garantir ou prévoir une performance future et sont soumis à des risques et à des incertitudes qui font que les résultats effectifs pourraient différer matériellement de ceux qui sont escomptés selon le présent rapport. La Confédération suisse n'offre aucune garantie ni n'affirme rien quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude des informations, des avis et des méthodes dont il est fait mention dans le présent rapport. Elle décline toute responsabilité quant aux pertes, dommages, coûts, frais, dépenses ou autres préjudices, directs ou indirects, qui pourraient résulter de l'utilisation des informations, avis ou méthodes figurant dans le présent rapport, ou y être liés.

On ne peut pas garantir que l'utilisation des recettes des emprunts fédéraux verts de la Confédération suisse pour des dépenses environnementales éligibles répondra entièrement ou partiellement aux attentes ou aux exigences présentes ou futures de l'investisseur quant à un critère ou à une directive de placement que cet investisseur ou ses placements sont tenus de respecter ou entendent respecter selon une loi ou une réglementation présente ou future ou selon ses propres statuts ou d'autres règles ou mandats de placement, en particulier en ce qui concerne tout impact environnemental direct ou indirect d'un projet ou d'une utilisation qui fait l'objet de dépenses environnementales éligibles ou y est lié(e).



